

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Compte-rendu affiché le : 15 février 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 16 février 2021

N° 21-02-09

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 février 2021

OBJET :

**Acomptes sur subvention
de fonctionnement –
Année 2021**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29**

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

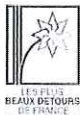
Aurélié DESBREE à Romain MONTELMARD.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210211-21-02-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2021
Affichage : 15/02/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

ACOMPTES SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – ANNEE 2021

Madame Geneviève NIGAY, adjointe aux finances, propose d'allouer des acomptes sur les subventions de fonctionnement 2021 à plusieurs associations qui emploient du personnel. En effet, les subventions n'étant adoptées que lors du vote du budget primitif, un acompte facilite la gestion de leur trésorerie.

L'association Halte-Garderie Petits Galopins qui gère le multi accueil, l'association CLSH de Saint-Galmier et l'association des familles Ludothèque ont répondu favorablement à la proposition.

Il est proposé de voter les montants d'acomptes suivants :

- 3 000,00 € à l'association des familles Ludothèque
- 7 000,00 € à l'association CLSH
- 62 500,00 € à l'association Halte-Garderie Petits Galopins

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **FIXE** le montant des acomptes sur subvention de fonctionnement 2021 à :
 - 3 000,00 € à l'association des familles Ludothèque
 - 7 000,00 € à l'association CLSH
 - 62 500,00 € à l'association Halte-Garderie Petits Galopins
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2021.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 15 février 2021.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210211-21-02-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2021

Affichage : 15/02/2021